



La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'un contrôle de l'AMF. Elle est établie sous la responsabilité exclusive du déclarant.

DÉCLARATION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

DESCRIPTION DES STERVISORS REP	CHOLLO GON ELO TITALO DE LA COGULTE
1. DÉNOMINATION SOCIALE DE LA SOCIETE	
2. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT	
 a) Nom et prénom(s) du déclarant. Dans le sociale. MOULIN MAURICE 	cas des personnes morales indiquer la dénomination
 b) Si le déclarant est une personne mention monétaire et financier, préciser les fonctions 	née aux a) ¹ et b) ² de l'article L. 621-18-2 du code exercées au sein de l'émetteur.
des fonctions de la personne avec laquelle s'il s'agit d'une personne morale, « [Dénom	personne physique liée à » suivi du nom, du prénom et
3. DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER	R
Actions100	X□
Autres types d'instruments financiers	
4. NATURE DE L'OPÉRATION	
Acquisition	X
Cession	
SouscriptionÉchange	
Exercice de stock-options	
Autres types d'opération	
Précisez :	
5. DATE DE L'OPÉRATION 17-18-21/05/2012	
6. LIEU DE L'OPÉRATION PARIS	
7. PRIX UNITAIRE 9.11	

Coordonnées du déclarant ou de son représentant : MOULIN MAURICE Adresse : LES HAUTS DE MIRAMAND 43220 DUNIERES

8. MONTANT DE L'OPÉRATION 455

À savoir : « a) Les membres du conseil d'administration, du directoire, du conseil de surveillance, le directeur général, le directeur général unique, le directeur général délégué ou le gérant de cette personne ; » (Article L. 621-18-2 a) du code monétaire et financier).
 À savoir : « b) Toute autre personne qui, dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des

² À savoir : « b) Toute autre personne qui, dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers a, d'une part, au sein de l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur; » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).

indirectement cet émetteur; » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).

3 À savoir : « c) Des personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées aux a et b. » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).



25.12

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'un contrôle de l'AMF. Elle est établie sous la responsabilité exclusive du déclarant.

DÉCLARATION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

1. DÉNOMINATION SOCIALE DE LA SOCIETE

2. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

- a) Nom et prénom(s) du déclarant. Dans le cas des personnes morales indiquer la dénomination sociale. MOULIN MAURICE
- b) Si le déclarant est une personne mentionnée aux a)¹ et b)² de l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier, préciser les fonctions exercées au sein de l'émetteur.
- c) Si le déclarant est une personne étroitement liée³, indiquer :
 - s'il s'agit d'une personne physique, « *Une personne physique liée à* » suivi du nom, du prénom et des fonctions de la personne avec laquelle le déclarant a un lien personnel étroit;
 - s'il s'agit d'une personne morale, « [Dénomination sociale], personne morale liée à » suivi du nom, du prénom et des fonctions de la personne avec laquelle le déclarant a un lien personnel étroit.

3. DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER	
Actions	X⊐
Autres types d'instruments financiers	
4. NATURE DE L'OPÉRATION	
Acquisition	X⊐
Cession	
Souscription	
Échange	
Exercice de stock-options	
Autres types d'opération	
Précisez :	
5. DATE DE L'OPÉRATION 21/12/2011	
6. LIEU DE L'OPÉRATION PARIS	
7. PRIX UNITAIRE 9.11	
8. MONTANT DE L'OPÉRATION 911	

Coordonnées du déclarant ou de son représentant : MOULIN MAURICE Adresse : LES HAUTS DE MIRAMAND 43220 DUNIERES

¹ À savoir : « a) Les membres du conseil d'administration, du directoire, du conseil de surveillance, le directeur général, le directeur général unique, le directeur général délégué ou le gérant de cette personne ; » (Article L. 621-18-2 a) du code monétaire et financier).

² À savoir : « b) Toute autre personne qui, dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers a, d'une part, au sein de l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur; » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).

³ À savoir : « c) Des personnes quant dans des conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financier).

³ À savoir : « c) Des personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées aux a et b. » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).



La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'un contrôle de l'AMF. Elle est établie sous la responsabilité exclusive du déclarant.

DÉCLARATION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ 1. DÉNOMINATION SOCIALE DE LA SOCIETE 2. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT a) Nom et prénom(s) du déclarant. Dans le cas des personnes morales indiquer la dénomination sociale. MOULIN MAURICE b) Si le déclarant est une personne mentionnée aux a) 1 et b) 2 de l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier, préciser les fonctions exercées au sein de l'émetteur. c) Si le déclarant est une personne étroitement liée³, indiquer : s'il s'agit d'une personne physique, « Une personne physique liée à » suivi du nom, du prénom et des fonctions de la personne avec laquelle le déclarant a un lien personnel étroit ; s'il s'agit d'une personne morale, « [Dénomination sociale], personne morale liée à » suivi du nom, du prénom et des fonctions de la personne avec laquelle le déclarant a un lien personnel étroit. 3. DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER $X \equiv$ Actions ~7 Autres types d'instruments financiers 4. NATURE DE L'OPÉRATION ΓX Acquisition Cession -7 Souscription _] Échange] Exercice de stock-options J Autres types d'opération Précisez : 5. DATE DE L'OPÉRATION 23/12/2011 6. LIEU DE L'OPÉRATION PARIS 7. PRIX UNITAIRE 9.11 8. MONTANT DE L'OPÉRATION 911

Coordonnées du déclarant ou de son représentant : MOULIN MAURICE Adresse: LES HAUTS DE MIRAMAND 43220 DUNIERES

¹ À savoir : « a) Les membres du conseil d'administration, du directoire, du conseil de surveillance, le directeur général, le directeur général unique, le directeur général délégué ou le gérant de cette personne ; » (Article L. 621-18-2 a) du code monétaire et financier).

À savoir : « b) Toute autre personne qui, dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers a, d'une part, au sein de l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur; » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).

A savoir : « c) Des personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels

étroits avec les personnes mentionnées aux a et b. » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).





La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'un contrôle de l'AMF. Elle est établie sous la responsabilité exclusive du déclarant.

DÉCLARATION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

1. DÉNOMINATION SOCIALE DE LA SOCIETE

2. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

- a) Nom et prénom(s) du déclarant. Dans le cas des personnes morales indiquer la dénomination sociale. MOULIN MAURICE
- b) Si le déclarant est une personne mentionnée aux a)¹ et b)² de l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier, préciser les fonctions exercées au sein de l'émetteur.
- c) Si le déclarant est une personne étroitement liée³, indiquer :
 - s'il s'agit d'une personne physique, « *Une personne physique liée à* » suivi du nom, du prénom et des fonctions de la personne avec laquelle le déclarant a un lien personnel étroit ;
 - s'il s'agit d'une personne morale, « [Dénomination sociale], personne morale liée à » suivi du nom, du prénom et des fonctions de la personne avec laquelle le déclarant a un lien personnel étroit.

3. DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER	
Actions	X⊐
Autres types d'instruments financiers	
4. NATURE DE L'OPÉRATION	
Acquisition	X
Cession	
Souscription	
Échange	
Exercice de stock-options	
Autres types d'opération	
Précisez :	
5. DATE DE L'OPÉRATION 06/01/2012	
6. LIEU DE L'OPÉRATION PARIS	
7. PRIX UNITAIRE 9.11	
8. MONTANT DE L'OPÉRATION 911	

Coordonnées du déclarant ou de son représentant : MOULIN MAURICE Adresse : LES HAUTS DE MIRAMAND 43220 DUNIERES

À savoir : « a) Les membres du conseil d'administration, du directoire, du conseil de surveillance, le directeur général, le directeur général unique, le directeur général délégué ou le gérant de cette personne ; » (Article L. 621-18-2 a) du code monétaire et financier).

² À savoir : « b) Toute autre personne qui, dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers a, d'une part, au sein de l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur; » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).

³ À savoir : « c) Des personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées aux a et b. » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).



La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'un contrôle de l'AMF. Elle est établie sous la responsabilité exclusive du déclarant.

DÉCLARATION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ 1. DÉNOMINATION SOCIALE DE LA SOCIETE 2. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT a) Nom et prénom(s) du déclarant. Dans le cas des personnes morales indiquer la dénomination sociale, MOULIN MAURICE b) Si le déclarant est une personne mentionnée aux a)1 et b)2 de l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier, préciser les fonctions exercées au sein de l'émetteur. c) Si le déclarant est une personne étroitement liée³, indiquer : s'il s'agit d'une personne physique, « Une personne physique liée à » suivi du nom, du prénom et des fonctions de la personne avec laquelle le déclarant a un lien personnel étroit ; s'il s'agit d'une personne morale, « [Dénomination sociale], personne morale liée à » suivi du nom, du prénom et des fonctions de la personne avec laquelle le déclarant a un lien personnel étroit. 3. DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER $X \square$ Actions ... 101..... Autres types d'instruments financiers 4. NATURE DE L'OPÉRATION $X_{...}$ Acquisition Cession 7 Souscription J \supset Échange \Box Exercice de stock-options Autres types d'opération 5. DATE DE L'OPÉRATION 18/01/2012 6. LIEU DE L'OPÉRATION PARIS 7. PRIX UNITAIRE 9.11 8. MONTANT DE L'OPÉRATION 920.11

Coordonnées du déclarant ou de son représentant : MOULIN MAURICE Adresse : LES HAUTS DE MIRAMAND 43220 DUNIERES

À savoir : « a) Les membres du conseil d'administration, du directoire, du conseil de surveillance, le directeur général, le directeur général unique, le directeur général délégué ou le gérant de cette personne ; » (Article L. 621-18-2 a) du code monétaire et financier).

² À savoir : « b) Toute autre personne qui, dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers a, d'une part, au sein de l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur; » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).

³ À savoir : « c) Des personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels

³ À savoir : « c) Des personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées aux a et b. » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).



La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'un contrôle de l'AMF. Elle est établie sous la responsabilité exclusive du déclarant.

DÉCLARATION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ		
1. DÉNOMINATION SOCIALE DE LA SOCIETE		
2. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT		
 a) Nom et prénom(s) du déclarant. Dans le cas des personnes morales indiquer la dénomination sociale. MOULIN MAURICE 		
b) Si le déclarant est une personne mentionnée aux a) ¹ et b) ² de l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier, préciser les fonctions exercées au sein de l'émetteur.		
 c) Si le déclarant est une personne étroitement liée³, indiquer : s'il s'agit d'une personne physique, « Une personne physique liée à » suivi du nom, du prénom et des fonctions de la personne avec laquelle le déclarant a un lien personnel étroit; s'il s'agit d'une personne morale, « [Dénomination sociale], personne morale liée à » suivi du nom, du prénom et des fonctions de la personne avec laquelle le déclarant a un lien personnel étroit. 		
3. DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER		
Actions100 X□		
Autres types d'instruments financiers		
4. NATURE DE L'OPÉRATION		
AcquisitionX		
Cession		
Souscription		
Échange		
Exercice de stock-options		
Autres types d'opération Précisez :		
5. DATE DE L'OPÉRATION 19/04/2012		
6. LIEU DE L'OPÉRATION PARIS		
7. PRIX UNITAIRE 9.11		
8. MONTANT DE L'OPÉRATION 911		

Coordonnées du déclarant ou de son représentant : MOULIN MAURICE Adresse: LES HAUTS DE MIRAMAND 43220 DUNIERES

¹ À savoir : « a) Les membres du conseil d'administration, du directoire, du conseil de surveillance, le directeur général, le directeur général unique, le directeur général délégué ou le gérant de cette personne ; » (Article L. 621-18-2 a) du

code monétaire et financier).

² À savoir : « b) Toute autre personne qui, dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers a, d'une part, au sein de l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur; » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).

3 À savoir : « c) Des personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels

étroits avec les personnes mentionnées aux a et b. » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).